



FINANCES ET ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE

AVIS SUR LE PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2023

DÉCEMBRE 2023



55 ANS
CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

La commission « finances et évaluation de l'action publique » prend acte de la présente décision modificative n°3 (DM 3) du budget principal de l'exercice 2023.

La DM n°3 pour l'exercice 2023 opère un ajustement technique de fin d'exercice, et est équilibrée en recettes et en dépenses, à hauteur de (-) 98,6 M€ en mouvements budgétaires réels.

DM 3 en euros (€)	Dépenses AE / AP	Dépenses CP	Recettes
Investissement		- 88 908 000 €	- 88 908 000 €
Fonctionnement	4 840 000 €	- 9 696 000 €	- 9 696 000 €
Total	4 840 000 €	- 98 604 000 €	- 98 604 000 €

La DM n°3 préserve les ratios financiers de la collectivité.

Budget principal en million euros (M€)	BP 2023	BP 2023 après DM 2	Après DM 3
Épargne brute *	146,8 M€	145,2 M€	144,8 M€
Epargne nette *	80,9 M€	78,9 M€	78,5 M€
Encours de dette	1326,9 M€	1270,2 M€	1205,7 M€
Capacité de désendettement (Dette/EP) en années *	9	8,7	8,3
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	22,7 %	23,0 %	23,3 %
Taux d'endettement (dette /RRF)	205,4 %	200,8 %	193,6 %

* Hors provisions

CESER

ÎLE DE LA RÉUNION

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

73, boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



ceser-reunion.fr



S'abonner à « L'actu. du CESER »,
la lettre d'information mensuelle pour suivre
toutes les actualités.



Facebook LinkedIn Youtube



REGION REUNION

OUVRIR LA VOIE,
ÉCLAIRER LA DÉCISION,
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE